

Réunion du 6 octobre 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Claude FROEHLI, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, Madame Laurence MULLER-BRONN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Jean MATHIA

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2014/644 - Jeunesse - Animateurs - 3322**  
**Soutien au poste d'animateur socio-éducatif**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse 2014-2016 à conclure avec la communauté de communes du Pays de Wissembourg;
- approuve le Contrat territorial pour la jeunesse 2014-2016 à conclure avec la communauté de communes du Pays d'Erstein;
- attribue un montant de 10 000 €, au titre de l'ingénierie jeunesse dans le cadre du renouvellement des contrats territoriaux pour la jeunesse, à la communauté de communes du Pays de Wissembourg et à la communauté de communes du Pays d'Erstein;
- décide de reconduire pour 2014 la convention de cofinancement du poste d'animateur arrivant à échéance le 31 décembre 2013 avec l'association Porte Ouverte, convention établie selon le modèle approuvé en commission permanente du 12 avril 2010, et décide d'attribuer à l'association une subvention de 15 245 €, conformément au tableau annexé.

La commission permanente autorise son président:

- à signer la convention de poste et les deux CTJ ;
- à procéder au versement de ces montants en deux fois : un acompte de 80% après les signatures des CTJ et de la convention, et le solde après accord du Conseil Général.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : 067-226700011-20141006-lmc187196-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 10/10/14